



CRC – 016M
C.G. – Planification
de l'immigration au
Québec – 2020-2022

**MÉMOIRE DE L'AQAAADI EN RÉPONSE À LA PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC POUR
LA PÉRIODE 2020-2022
DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION**

JUILLET 2019

AVANT-PROPOS

Fondée en 1991 afin de regrouper les praticiens et praticiennes du droit de l'immigration au Québec et leur permettre de mieux profiter des services offerts par le Barreau du Québec, l'Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration (AQAADI) a évolué depuis ce temps et a vu son rôle s'accroître et se préciser.

L'AQAADI représente aujourd'hui plus de 200 membres qui vivent sur le terrain la réalité juridique de l'immigration. Elle vise à les rapprocher, et leur permettre de partager et mettre à profit leur expérience.

Forte de son expérience sur le terrain, l'AQAADI prend régulièrement position sur les grandes questions touchant l'actualité en immigration. Enfin, parce qu'elle est particulièrement sensible aux problèmes qui peuvent exister au-delà de nos frontières, l'AQAADI défend les libertés individuelles et les droits fondamentaux, la règle du droit et les grandes valeurs de civilisation.

Le présent mémoire sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022 a été préparé et approuvé par le Conseil d'administration de l'AQAADI.

INTRODUCTION

L'AQAADI salue l'invitation faite par le Ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion aux acteurs socioéconomiques et à l'ensemble de la population québécoise à prendre part à une consultation sur la planification de l'immigration afin de s'exprimer sur les orientations proposées. Tel que mentionné dans le mot du Ministre au cahier de consultation : « en unissant nos efforts, nous nous assurerons de bien répondre aux besoins du Québec et de préparer des milieux d'accueil favorables, qui facilitent l'intégration rapide et réussie des personnes immigrantes à la société québécoise. » L'AQAADI manifeste par la présentation de ce mémoire de son intention de joindre ses efforts, comme elle l'a toujours fait, à ceux de tous les intervenants en matière d'immigration au Québec. L'AQAADI réitère ainsi son invitation d'un dialogue ouvert et continu avec le Ministre et les fonctionnaires du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

L'AQAADI considère qu'elle est une interlocutrice incontournable des questions d'immigration au Québec en raison de l'expérience pratique de ses membres qui oeuvrent en droit de l'immigration au Québec et côtoient quotidiennement les différents acteurs du milieu de l'immigration au Québec, qu'ils s'agissent des candidats à l'immigration eux-mêmes, des employeurs, des organismes à but non lucratif, et des divers intervenants gouvernementaux impliqués dans une démarche d'immigration.

Dans son mémoire, l'AQAADI propose des commentaires constructifs en réponse aux orientations proposées par le Ministre dans le but d'une réflexion et d'une discussion communes relativement à l'avenir de l'immigration au Québec.

LES DIX ORIENTATIONS PROPOSÉES DE LA PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE 2020-2022

ORIENTATION 1

Augmenter progressivement le nombre de personnes immigrantes admises au cours de la période pour atteindre 49 500 à 52 500 personnes en 2022

De mémoire, depuis la création de l'AQAADI en 1991, les différents gouvernements fédéraux et provinciaux ont toujours opté pour hausser ou stabiliser les niveaux d'immigration. Le seuil annuel d'immigrants fixé à 1% de la population totale était considéré comme juste pour assurer une croissance soutenue de la population québécoise et maintenir une capacité d'intégration réussie des nouveaux arrivants. Ainsi jusqu'à tout récemment, le Québec accueillait quelque 51 000 immigrants annuellement. Après les élections d'octobre 2018 et l'annonce du gouvernement actuel de diminuer substantiellement le nombre d'immigrants à 40 000, l'Institut du Québec (IDQ) a évalué les incidences démographiques et économiques de l'immigration au Québec à partir d'un modèle de projection élaboré par le Conference Board du Canada (CBdC). Tel qu'établi par ce rapport, le Québec risque fort de souffrir de cette baisse du nombre d'immigrants :

« Le Québec est l'une des provinces canadiennes les plus durement touchées par le vieillissement de sa population. En dépit de politiques familiales généreuses comme son programme universel de garderies, son taux de natalité demeure aussi faible que celui du reste du pays. Ces pressions démographiques nuiront inévitablement à la qualité de vie des Québécois puisqu'elles limiteront la croissance économique de la province et les recettes fiscales nécessaires pour financer les services sociaux. D'après les prévisions du CBdC, l'accroissement naturel de la population du Québec – qui se traduit par la différence entre le nombre de naissances et de décès – deviendra négatif en 2028 (voir le graphique 1). Notons que pour le Canada dans son ensemble, cette réalité de se manifester pas avant 2034. Par conséquent, le Québec dépendra davantage de l'immigration pour accroître sa population. En fait, le CBdC prévoit que dès 2023, le Québec ne pourra compter que sur l'immigration internationale pour accroître sa population. Comme il perd davantage d'habitants au profit des autres provinces, sa migration interprovinciale nette s'en trouve négative, ce qui vient annuler l'accroissement naturel de la population. »¹

De plus, il convient de noter que le Québec a pris des engagements par l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains (1991) (Accord Canada-Québec). Si, par cet accord, le Québec a négocié et obtenu le pouvoir de sélectionner ses immigrants, il s'est par ailleurs engagé à l'article 7 « à poursuivre une politique d'immigration dont l'objectif est de lui permettre de recevoir un pourcentage du total des immigrants reçus au Canada égal au pourcentage de sa population par rapport à la population totale du Canada.» Or, cet engagement n'est pas respecté par la planification 2020-2022 proposée. Non seulement les hausses du nombre d'immigrants prévues par la planification sont

¹ Kareem El-Assal, Daniel Fields, Mia Homsy, Simon Savard, Sonny Scarfone – Seuils d'immigration au Québec: analyse des incidences démographiques et économiques, Institut du Québec, 2019, à la page 7.

insuffisantes en regard des engagements du Québec, mais elles n'assurent pas une réponse adéquate à la pénurie de main-d'œuvre et à l'impact inquiétant du vieillissement de la population québécoise. Il est à craindre que le Québec soit pénalisé à plus ou moins long terme par les décisions prises lors de la planification actuelle. En n'optant pas pour des niveaux d'immigration qui correspondent à une réponse adéquate aux défis et enjeux sociétaux auxquels fera face le Québec, nous risquons de mettre en péril des acquis chèrement gagnés, des programmes sociaux qui font la richesse de notre société.

De plus, l'AQAADI est d'avis que les délais de traitement des demandes d'immigration, temporaires ou permanentes, peu importe la catégorie, demeurent un facteur contributif d'un arrimage problématique entre les compétences des immigrants et le marché du travail québécois. Tant que les délais de traitement resteront aussi longs, peu importe le système d'immigration mis en place, l'arrimage tant souhaité entre le nouvel arrivant et les besoins en main-d'œuvre de nos entreprises restera bancal. Or, dans le système actuel, la collaboration avec les autorités fédérales est essentielle pour une immigration accélérée des immigrants sélectionnés par le Québec et il nous semble que de respecter nos engagements est un premier pas vers une relation productive entre les autorités fédérales et québécoises pour une émission plus efficace et rapide des visas de nos immigrants sélectionnés par le Québec.

ORIENTATION 2

Atteindre, en fin de période, une proportion de personnes admises dans la catégorie de l'immigration économique de l'ordre de 65 %

La part de l'immigration économique dans l'ensemble des admissions est certes importante, mais les acteurs sur le terrain vous diront que l'intégration d'un immigrant tient davantage à ses qualités personnelles et à sa motivation qu'à ses qualités socio-professionnelles. Combien d'immigrants issus de l'immigration humanitaire ou du programme des aides familiales résidant recevons-nous dans nos bureaux lors de la demande de citoyenneté canadienne qui sont parfaitement intégrés à l'emploi, dont les enfants parlent parfaitement bien le français et qui viennent de faire l'acquisition d'une maison en sol québécois ? Il est certes important comme société de viser une immigration qui tend à répondre, par ses caractéristiques, au marché du travail québécois, mais au risque de nous répéter, tant que les délais de traitement resteront importants, l'arrimage entre les deux restera déficient. Enfin, l'AQAADI est d'avis qu'une certaine flexibilité à cet égard risque de servir mieux les intérêts du Québec puisque nous constatons sur le terrain des histoires d'intégration rapide et fantastique de personnes issues de l'immigration humanitaire alors que nous constatons parfois avec désarroi que des immigrants issus des programmes économiques sont déçus de vivre une installation plus compliquée que prévue. Une augmentation des services à l'intégration servira possiblement davantage la catégorie des immigrants économiques qu'humanitaires dont le niveau de rétention reste à parfaire. L'AQAADI est d'avis qu'une flexibilité au niveau de ce pourcentage est souhaitable afin de répondre à nos engagements internationaux et aux défis que poseront à l'avenir les déplacements d'ordre humanitaire en raison de facteurs politiques imprévisibles et des dérèglements climatiques. Enfin, l'AQAADI est préoccupée par un allongement probable des délais de traitement des demandes de CSQ déposées dans le cadre de la catégorie du regroupement familial et des autres catégories humanitaires si le Québec diminuait la proportion des candidats qu'il accepte annuellement dans ces catégories. Il ne

serait pas conforme aux valeurs québécoises de freiner la réunification familiale une fois les seuils atteints en séparant plus longuement des enfants de leurs parents, des conjoints l'un de l'autre, sans compter l'attente supplémentaire imposée aux réfugiés reconnus en attente de leur statut permanent.

ORIENTATION 3

Favoriser la sélection permanente de travailleurs étrangers et de ressortissants étrangers diplômés du Québec répondant aux besoins du marché du travail et résidant temporairement sur le territoire

Depuis la mise en place du Programme de l'expérience québécoise, l'AQAADI constate le succès de ce programme qui favorisent l'admission plus rapide des travailleurs étrangers temporaires et les ressortissants étrangers diplômés du Québec en mesure de s'établir au Québec avec succès et de façon durable.

L'AQAADI a donc été étonnée de la suspension temporaire de la réception de demandes de CSQ des ressortissants étrangers diplômés du Québec dans le cadre du PEQ. Le climat d'incertitude qui découle de décisions surprises ne peut être positif pour le Québec. Cette suspension en particulier met en péril l'intégrité même d'un programme essentiel à l'essor économique du Québec. L'AQAADI doit avouer sa totale incompréhension de cette décision du MIDI d'autant que l'élimination des 18000 dossiers de travailleurs qualifiés dans la foulée du projet de loi n°9 avait déjà fait un tort important à l'image du Québec à l'international. La confiance doit être rétablie par des actions concrètes qui visent l'intégrité des programmes mis en place par le MIDI et non l'inverse. Le Québec perd des travailleurs compétents et talentueux au profit d'autres terres d'immigration en créant ainsi de l'incertitude.

Au chapitre du programme de l'expérience québécoise pour les étudiants étrangers, l'AQAADI suggère au MIDI de revoir et de bonifier sa liste des diplômes admissibles au programme. Si le ministère émet l'hypothèse qu'une surqualification professionnelle des immigrants n'assure pas leur intégration instantanée à l'emploi et ne répond pas toujours à la pénurie de main-d'œuvre, il faudrait dès lors ajuster le PEQ pour qu'il soit davantage en adéquation avec le marché du travail. L'étudiant étranger dont les études au Québec sont sanctionnées par un diplôme d'attestation d'études collégiales n'est pas admissible au PEQ. Or, il existe de nombreux domaines d'emploi en pénurie de main-d'œuvre pour lesquels les étudiants étrangers doivent passer par la déclaration d'intérêt sur la plateforme Arrima, dans le but d'être invités à présenter une demande de sélection permanente. L'autre choix serait d'attendre une année de travail au Québec avant de pouvoir se qualifier pour le PEQ comme travailleur étranger. Encore une fois, toute augmentation des délais dans le cheminement d'une personne nuit à son installation de façon permanente et à sa rétention au Québec. Amener des étudiants étrangers à n'avoir d'autres choix que d'attendre ou de s'inscrire dans le programme régulier des sélections par le biais d'Arrima est contre-productif. Le PEQ est une réussite en raison de la rapidité des délais de sélection.

Au chapitre du programme de l'expérience québécoise pour les travailleurs étrangers, l'AQAADI est également d'avis que l'admissibilité peut être bonifiée pour inclure les travailleurs autonomes et les pigistes qui contribuent à l'économie québécoise tout comme les

actionnaires de société qui sont exclus du PEQ sans raison. Le marché de l'emploi est en changement et le Québec peut faire figure de leader en faisant une place réelle dans ses orientations aux nouvelles réalités du monde du travail qui ne repose plus uniquement sur le lien d'emploi traditionnel d'employeur et de salarié.

De plus, l'AQAADI s'inquiète du sort qui sera réservé aux aides familiales résidant qui n'ont pas le temps pendant leur emploi d'apprendre le français et qui risquent de se retrouver dans une situation problématique suite à l'annonce d'IRCC du 18 juin 2019. L'AQAADI ne peut que valoriser le rôle que ces immigrants temporaires jouent auprès de québécois vulnérables (personnes âgées, personnes handicapées ou enfants en bas âge) qui n'ont parfois pas d'autres ressources localement pour répondre à leurs besoins et ce, à leur frais ou aux frais de leur famille. Il est important que ce programme reste accessible au Québec et que les immigrants temporaires qui auront rendu service à la population québécoise soient reconnus et reçus comme immigrants permanents à la fin de leur contrat de travail.

Enfin l'AQAADI invite le MIDI à revenir sur sa décision d'annuler le traitement des 12 000 demandes de CSQ de travailleurs qualifiés qui ont été éliminées dans la foulée du projet de loi n°9. Ces candidats à l'immigration qui avaient préparé et déposé leur dossier étaient prêts à participer à l'essor économique Québec. Le MIDI pourrait tout simplement traiter ces demandes qui se trouvent dans le bureau des fonctionnaires. Cette décision d'annuler le traitement des demandes de CSQ de tant de travailleurs qualifiés est contradictoire avec la reconnaissance de la valeur de ces travailleurs que le Québec se targue d'avoir et dont il a un urgent besoin.

ORIENTATION 4

Arrimer la sélection aux besoins à court terme du marché du travail, en sélectionnant des requérants principaux travailleurs qualifiés ayant une formation en demande ou une offre d'emploi validée

Arrima ayant été ouvert de longs mois sans résultat sinon qu'une augmentation du nombre des déclarations d'intérêt, il est difficile de commenter positivement les efforts du MIDI en vue de sélectionner des immigrants afin de répondre aux besoins du marché du travail à court terme. Nous sommes encore dans l'attente de résultats tangibles et de directives concrètes qui nous permettront de constater cette orientation du ministère. Pour le moment, l'AQAADI constate depuis l'inauguration d'ARRIMA une lenteur à formuler des invitations et à énoncer les critères suivants lesquels les demandes de CSQ seront évaluées. À l'heure actuelle, les besoins du marché du travail à court terme ne sont pas comblés par Arrima pourtant ouvert depuis le 2 août 2018.

Les objectifs de cette orientation seront atteints par un processus de sélection fluide et continu. Il va sans dire que la suspension et la fermeture de programmes d'immigration portent atteinte aux objectifs de cette orientation.

Tel que mentionné dans son cahier de consultation, « en complément de cette orientation, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion appuiera, dès l'étranger, les démarches de reconnaissance des compétences et d'évaluation comparative des diplômes,

lorsque cela s'avère pertinent. L'accroissement de la présence internationale du Québec, notamment par l'entremise des Bureaux d'immigration du Québec, permettra de mieux informer à cet égard les candidats potentiels à l'immigration. » L'enjeu de la reconnaissance des acquis en est un de tout temps en matière d'immigration. Il y a encore beaucoup trop d'obstacles à la reconnaissance des diplômés étrangers. L'AQAADI souhaite voir ce soutien offert en amont du processus d'immigration se concrétiser, non seulement par de l'information et des conseils offerts dans les Bureaux d'immigration du Québec, mais par un accompagnement réel du candidat à l'immigration dans sa démarche de reconnaissance de ses acquis.

Enfin, l'AQAADI note la problématique des délais qui touchent également le processus de la validation temporaire ou permanente d'un emploi. Il ressort de nos discussions avec nos collègues des autres provinces canadiennes que ce même processus y serait plus rapide. Dès lors, si le processus de validation ne mène pas automatiquement à une invitation du déclarant d'intérêt, il y a fort à parier qu'il sera abandonné par les entreprises québécoises qui investissent beaucoup de temps et d'argent dans les demandes de validations temporaires et/ou permanentes.

ORIENTATION 5

Accélérer l'arrivée des personnes immigrantes dans la catégorie de l'immigration économique, pour répondre plus rapidement aux besoins du Québec

L'AQAADI réitère depuis sa création que l'un des facteurs contributifs d'une immigration réussie et d'une intégration au marché du travail qui favorise l'essor économique de la société québécoise, ce sont les délais de traitement entre le dépôt de la demande d'immigration temporaire ou permanente et l'arrivée au Québec du candidat à l'immigration. Tel qu'indiqué dans son cahier de consultation, « des mesures devront être prises pour accélérer l'arrivée des personnes immigrantes dans la catégorie de l'immigration économique. Les délais de traitement des demandes de sélection permanente devront être réduits, particulièrement dans le Programme régulier des travailleurs qualifiés. Alors que, dans le passé, les délais pouvaient s'étirer sur plusieurs années, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion s'est engagé, dans le cadre du système basé sur la déclaration d'intérêt, à rendre une décision dans un délai maximal de six mois suivant la réception d'une demande complète. »

L'AQAADI souhaite que cet engagement du MIDI de réduire ses délais de traitement à six mois se réalise. Notre expérience des engagements des différents gouvernements à ce sujet nous porte à penser que la réalisation de cette orientation est difficile à atteindre.

ORIENTATION 6

Appuyer les employeurs de toutes les régions du Québec dans leurs démarches de recrutement de travailleurs étrangers temporaires, afin d'en augmenter le nombre, de diminuer les délais avant leur arrivée et de faciliter les démarches pour répondre aux besoins de main-d'oeuvre à court terme

Le soutien aux employeurs et aux entreprises est fondamental pour que l'arrimage tant souhaité ait lieu. Non seulement, il faut encore là diminuer les délais de validation d'une offre

d'emploi, mais il faudrait idéalement rendre ce processus moins lourd et moins coûteux administrativement. Tel que mentionné précédemment, les délais rencontrés par les employeurs québécois seraient plus longs que ceux auxquels font face les employeurs des autres provinces canadiennes nonobstant l'évaluation de l'offre d'emploi faite par deux instances gouvernementales différentes.

L'objectif des systèmes d'immigration basés sur la déclaration d'intérêt est de permettre aux employeurs de joindre plus rapidement une main-d'œuvre étrangère. Il serait donc souhaitable que le bassin de demandeurs en attente dans ARRIMA soit accessible aux employeurs québécois. Autrement, il est vain de penser qu'un arrimage est possible et que la pénurie de main-d'œuvre peut être soulagée à court terme.

ORIENTATION 7

Favoriser la sélection de personnes immigrantes connaissant les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec

Depuis quelques années, une déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise est signée par les candidats à l'immigration au Québec. Cette orientation existe déjà au Québec. En fait, l'AQAADI constate que nos candidats à l'immigration sont motivés à participer à l'effort collectif afin d'atteindre une vie meilleure. Ils ont déjà à cœur d'apporter au Québec le meilleur d'eux-mêmes, de leur culture, afin d'en faire profiter le Québec tout en intégrant nos façons de faire. Qu'ils soient de première ou de seconde génération, les enfants de nos nouveaux arrivants parlent rapidement avec un accent aux couleurs du Québec et ils soutiennent des valeurs qui sont nôtres. Les différences s'amenuisent donc au fil du temps. L'AQAADI compte davantage sur la qualité de l'intégration et sur l'éducation que nous pouvons offrir comme société d'accueil que sur un test des valeurs qui pourrait s'avérer coûteux à administrer, tout en prolongeant les délais de traitement, sans même rencontrer les objectifs souhaités.

ORIENTATION 8

Viser l'admission de personnes immigrantes adultes connaissant le français, en élargissant l'accès aux services gouvernementaux de francisation

La connaissance de la langue française étant effectivement l'un des facteurs favorisant une intégration harmonieuse et réussie au Québec, l'AQAADI soutient l'orientation proposée et un élargissement de l'accès aux services gouvernementaux de francisation permettant aux personnes séjournant temporairement au Québec d'apprendre le français ou d'en approfondir la connaissance. Nous applaudissons la volonté d'améliorer l'accompagnement des nouveaux arrivants et l'attribution des moyens nécessaires d'arriver à ce but dans le dernier budget.

Par contre, l'AQAADI s'oppose à toute forme de résidence permanente ou temporaire conditionnelle même s'il s'agit ainsi de favoriser l'intégration linguistique. Pour l'AQAADI, l'imposition de conditions par le gouvernement provincial aux résidents temporaires ou permanents qui s'installeraient au Québec est contraire aux valeurs d'intégration du Québec. L'expérience nous a appris – que ce soit dans le cadre de l'ancien programme entrepreneur

ou le statut conditionnel attribué à certains époux et conjoints de fait – que le statut conditionnel est à éviter.

ORIENTATION 9

Encourager l'immigration permanente de personnes jeunes, afin de répondre aux enjeux démographiques du Québec

L'AQAADI est en faveur de cette orientation susceptible sans doute de favoriser une intégration réussie et une participation accrue des personnes immigrantes à la société québécoise. Cependant, si les délais de traitement demeurent ce qu'ils sont entre le dépôt d'une demande d'immigration et l'admission au Canada, la jeunesse a le temps de se flétrir. Ceci étant, l'AQAADI s'oppose à toute forme d'âgisme. Certains candidats fondent leur expertise sur une expérience professionnelle qui ne va pas sans plusieurs années à forger ces compétences. Il ne faudrait pas que le critère de l'âge soit strict au point de refuser la sélection d'experts et de spécialistes qui peuvent contribuer économiquement à la société québécoise pour de nombreuses années tout en y transférant leurs connaissances.

De plus, nous considérons que l'incertitude semée par la suspension récente du PEQ-volet étudiants étrangers va à l'encontre de cet objectif.

ORIENTATION 10

Poursuivre l'engagement humanitaire du Québec par l'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes ayant besoin d'une protection internationale

Tel que mentionné précédemment, il est important de poursuivre l'engagement humanitaire du Québec, non seulement pour participer à la protection internationale, mais parce que nous sommes également convaincus de l'apport de cette immigration à la société d'accueil. L'AQAADI constate depuis de nombreuses années que la rétention de ces immigrants et leur motivation à participer à la société québécoise est parfois proportionnelle au sentiment de reconnaissance qui les anime. Nombreux sont ceux qui arrivent avec peu et offrent énormément au Québec, avides de réussir et de voir leurs enfants s'épanouir dans ce pays qui leur a offert protection. Négliger cette immigration ou la considérer de deuxième catégorie quant aux mesures visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec ne reflètent par la valeur réelle de cette catégorie d'immigrants. L'AQAADI constate d'ailleurs que les cibles d'immigrants indiquées pour la catégorie « humanitaire, intérêt public et autres » dans sa planification 2020-2022 sont revues à la baisse. L'AQAADI s'en désolé convaincue de l'apport positif de cette catégorie d'immigrants à la société québécoise.

Conclusion

L'AQAADI est d'avis que les seuils d'immigration proposés dans le cadre de la planification 2020-2022 doivent être révisés à la hausse puisque les cibles établies ne sont pas suffisantes pour répondre adéquatement à la pénurie de main-d'œuvre, aux impacts du vieillissement de la population et aux défis démographiques du Québec des prochaines années.

L'AQAADI est d'avis que l'un des principaux facteurs problématiques quant à l'arrimage entre le candidat à l'immigration et le marché du travail québécois est la longueur des délais de traitement tant pour la sélection d'un candidat que pour la validation d'un emploi. Il convient de résoudre cette question pour atteindre plusieurs objectifs : susciter un engouement pour notre programme d'immigration, arrimer véritablement les ressortissants étrangers et le marché du travail local, accéder à une immigration plus jeune et la retenir au Québec dans les années qui suivent son admission.

Afin de réaliser les objectifs visés, il serait aussi d'une importance primordiale de veiller à ce que la gestion des programmes d'immigration au Québec soit transparente, prévisible et cohérente avec les besoins du marché de travail, l'importance des réunifications familiales et l'engagement humanitaire du Québec.

L'AQAADI souhaite être entendue dans le cadre des auditions publiques qui auront lieu à compter du 12 août 2019.

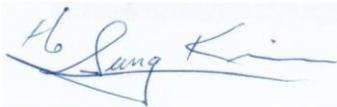
L'AQAADI vous remercie d'avance de l'attention que vous porterez à ses commentaires constructifs en vue de poursuivre une discussion qui vise les intérêts du Québec.



Me Guillaume Cliche-Rivard, président
Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration



Me Sylvie Tardif, vice-présidente
Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration



Me HoSung Kim, administrateur responsable du comité des relations avec le MIDI
Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration